



Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

AVIS DE CONVENTION DOCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°21-014

1 document Published on 25/03/2021 - Updated 14/06/2023

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société SUEZ RV OUEST, ayant son siège social Parc Edonia, Rue de la Terre Adélie à SAINT-GREGOIRE (35760), ont conclu le 18 mars 2021 un avenant, valant nouveau titre, à la Convention d'Occupation Temporaire n° 14-013 relative à la mise à disposition d'une dépendance du domaine public située au Sud du Grand Canal du Havre sur la Commune de Rogerville.

La conclusion de cet avenant, valant nouveau titre, n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les conditions d'occupation de la parcelle, en ce qu'elles induisent la parfaite exécution de l'ensemble contractuel, rendant injustifiées les mesures de publicité et de sélection.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00

URL of the page:

<https://www.haropaport.com/en/node/2576>